

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018**  
**AUTORISATION D'ACCÈS AU FOND DE VALLÉE**  
**NAVETTES ICE CLIMBING 2019**

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 29<sup>ème</sup> édition du ICE CLIMBING du 17 au 20 janvier 2019
- **Vu** la nécessité d'accéder au fond de vallée pour l'organisation de la 29<sup>ème</sup> édition du ICE CLIMBING 2019.
- **Considérant** que l'organisateur de l'ICE CLIMBING 2019 s'assurera que les conditions météorologiques seront favorables, qu'il aura obtenu d'aval de la commission de sécurité menée par le PGHM et les CRS secours de montagne, et qu'il dégage la Mairie de Freissinières de toute responsabilité en cas d'accident,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – l'accès au fond de Vallée est réservé exclusivement aux navettes pour l'organisation de l'ICE CLIMBING 2019 du 17 au 20 janvier 2019.

**ARTICLE 2** – Des panneaux indicateurs seront installés et entretenus par l'organisateur de l'ICE CLIMBING.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**ARTICLE 4** – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

**Ampliation à :**

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.  
Les archives communales

Freissinières, le 19 décembre 2018.

Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS

